

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécycy
Séance du 4 avril 2025**

L'an 2025 et le 4 avril à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CACHO Magalie ; MM FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusées : Mmes CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à Elodie BRAS), CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Christian FERRAND), DEROUET Catheline (a donné pouvoir à Aurélien LAUNAY), JOUAN Séverine (a donné pouvoir à Magalie CACHO), MM BOUGRAT Patrick (a donné pouvoir à Philippe SARREAU)

Secrétaire de séance : M Thomas MILLIET

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9
- Votants : 14

Date de la convocation : 31 mars 2025

Date d'affichage : 31 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le 29 avril 2024

Et publication sur le site Internet de la commune le 29 avril 2024

Ordre du Jour :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du Compte-Rendu du Conseil du 24 février 2025
- c. Evènements depuis le dernier Conseil Municipal
 - Appel d'Offres Projet Cantine
 - Séminaire sur le commerce en milieu rural
 - Rendez-vous avec GROUPAMA
 - Arrivée d'un nouveau technicien ONF
 - Rencontre avec J DUTAUT / Pro Moov
- d. Délibérations
 - Subvention pour l'association « Les amis de la chapelle de Francheville »

- Signatures de conventions de servitude avec ENEDIS
- Convention Urbanisme CDCTHB
- Amortissement du tracteur
- Embauche de deux contrats saisonniers
- Fonds de solidarité pour le logement
- Approbation du Compte Administratif 2024
- Approbation du compte de gestion 2024
- Affectation du résultat
- Vote des taxes locales 2025
- Approbation du budget primitif 2025
- Fongibilité des crédits
- Subvention exceptionnelle pour la coopérative scolaire

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Mr Thomas MILLIET est désigné secrétaire de séance.

b. Approbation du Compte-Rendu du Conseil du 24 février 2025

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Deux remarques sont faites sur des fautes de frappe, le document sera corrigé.

c. Evènements depuis le dernier Conseil Municipal

- Appel d'Offres Projet Cantine

Le marché pour les travaux de la cantine a été clôturé le 4 avril à 12h.
37 offres ont été reçues.

Une commission d'appel d'offres est prévue vendredi 11 avril à 14h avec l'architecte.

Mise à jour au moment du compte-rendu : toutes les offres ayant été reçues de façon dématérialisée, il n'est plus nécessaire de réunir une commission d'ouverture des plis. Les offres vont être transmises à l'architecte qui va les analyser.

La DETR a validé l'octroi d'une subvention pour le projet, à hauteur de 35% (50% avaient été demandés). Le Conseil Départemental devrait également financer le projet, mais dans un contexte budgétaire complexe, ils ne peuvent pas verser de subventions sur l'année 2025, cela ne pourra se faire qu'en 2026. Le Maire va se rapprocher du CD pour s'assurer de l'octroi de la subvention.

- Séminaire sur le commerce en milieu rural

Le Maire est intervenu lors d'un colloque avec Aurore PROUTEAU, des Comptoirs de Brécy, sur le thème « le commerce innovant au service du renouveau rural ». Leur table ronde s'intitulait « créer des murs commerciaux et de nouveaux modèles ».

Cela a permis de faire des rencontres, d'échanger sur différents sujets et de prendre des contacts.

- Rendez-vous avec GROUPAMA

Un rendez-vous avec le chargé d'affaires de la commune a eu lieu, avec Philippe SARREAU et le Maire, pour revoir les contrats et le montant des cotisations. Il a été proposé d'augmenter certaines franchises, et de changer une assurance de « tous risques » à « tiers », pour baisser les cotisations tout en étant correctement assurés.

- Arrivée d'un nouveau technicien ONF

Mr Lucien BURKHART est le nouveau technicien ONF en charge du secteur de Brécy. Il s'est présenté en mairie.

Francis MOUROUX indique qu'il va prendre contact avec lui pour savoir ce qui est en train de se faire pour certains arbres dans le bois de Francheville.

Concernant les affouages, il n'y a plus de garant pour le secteur de Villeneuve, car les anciens garants sont aujourd'hui trop âgés ou non concernés.

Il faudra organiser une réunion d'affouagistes avant le mois de juillet.

- Rencontre avec J DUTAUT / Pro Moov

Elodie BRAS, Magali CACHO et Séverine JOUAN ont rencontré Jérôme DUTAUT, fondateur de « Pro Moov » ayant développé des parcours sur d'autres communes (Rians, les Aix d'Angillon, Fussy).

Deux idées ont émergé : une boucle de 6 kilomètres passant par la forêt communale, route du Crot... et l'aménagement du terrain communal derrière l'église.

Il s'agit de panneaux indiquant des mouvements à réaliser, il n'y a pas de « structures sportives ». Un devis a été envoyé. La pose n'est pas incluse dans le devis.

Parmi les remarques du Conseil, il est indiqué qu'il n'y a pas forcément de lien entre les différents panneaux, et que ce ne sont que des mouvements conseillés à faire, tous en position debout. Il est redit que cela ne permettra pas forcément aux gens de faire davantage d'activité sportive, car les gens sportifs n'ont pas forcément besoin de ce type de parcours, et certains conseillers sont dubitatifs sur le fait que ces parcours facilitent l'activité physique pour les non sportifs.

Pour l'instant, le projet est mis en suspend compte tenu des contraintes budgétaires. Et il ne semble pas adapté aux terrains communaux.

Il est cependant intéressant de faire vivre le terrain derrière l'église : tables de pique-nique, terrain de pétanque, instruments sportifs ?

Concernant les chemins de randonnée, il y a deux poteaux cassés sur le long circuit de la CDC. Le Maire en informera le service technique s'il nous reste des panneaux, ou la CDC si ce n'est pas le cas.

d. Délibérations

1. Conventions de servitude ENEDIS

Référence : 2025_0006

Objet : Autorisations donnée au Maire pour réaliser deux opérations avec signature de convention de servitudes avec ENEDIS

Dans le cadre du projet de construction de la nouvelle cantine, il est nécessaire de déplacer le poste d'électricité.

Pour ce faire, deux conventions de servitude ont été signées entre ENEDIS et le Maire.

Afin d'authentifier les actes, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise ces opérations et autorise le Maire à signer les conventions.

Les plans sont présentés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions de servitude avec ENEDIS et autorise la réalisation de ces deux opérations sur les parcelles C372 et C554.

2. Convention avec la CDCTHB concernant les prestations d'urbanisme

Référence : 2025_0007

Objet : Approbation de la convention passée entre la commune de Brécy et la CDCTHB pour la mise à disposition du service urbanisme pour l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols (ADS)

Le Maire indique au conseil municipal que le service urbanisme de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry instruit les demandes d'urbanisme des communes du territoire par convention depuis 2017 à l'exception des certificats d'urbanisme de simple information.

Par délibération n°300524-80 du 30 mai 2024, le conseil communautaire a approuvé une nouvelle convention de mise à disposition du service de l'urbanisme pour l'instruction des demandes d'Autorisations du Droit des Sols (ADS) passée entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et ses communes membres à compter du 1er juillet 2024, avec le maintien d'une tarification basée sur une répartition totale du coût du service entre les communes, sur la base d'une part fixe (prix par habitant) et d'une part variable, calculée en fonction du nombre d'actes délivrés sur l'année civile.

Ainsi, jusqu'au 30 juin 2024, la part variable est calculée à partir du montant de référence fixé à 100€. A compter du 1er juillet 2024, le montant de référence passe à 110€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
- d'approuver la convention passée entre la Commune de Brécy et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, à compter du 1er juillet 2024 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, fixant les modalités de financement de la prestation comme suit :

- Une part fixe payée par la commune et répartie selon le nombre d'habitants de la commune à hauteur de 1,20 € / habitant.
- Une part variable répartie en fonction du nombre et de la nature d'actes délivrés par la commune sur l'année civile concernée.
- Un montant de référence servant au calcul de l'acte selon sa nature : CU, DP, PC.... à 110,00 €

| | Certificat d'urbanisme | Déclaration préalable | Permis de construire | Permis d'aménager | Permis de démolir |
|--|------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------|-------------------|
| Coefficients (identiques aux précédents) | 0.30 | 0.40 | 1.1 | 1.5 | 0.40 |

Pour information, en 2024, il y a eu pour la commune 25 DP, 9 PC, 1 Cub et 1 PD.

3. Amortissement du tracteur

Référence : 2025_0008

Objet : Amortissement du Tracteur

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un tracteur neuf a été acquis en 2024 pour la somme de 56 400€ TTC.

Aucun amortissement n'avait été prévu.

La trésorerie, lors de la réunion de préparation budgétaire, a conseillé de mettre en place un amortissement (en principe, nous n'amortissons que le compte 204 – SDE mais il est possible d'amortir sur d'autres comptes).

Elle conseille un amortissement sur 15 ans, à compter du 01 janvier 2025, soit une annuité de 3 760€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de mettre en place un amortissement pour le tracteur
- d'une durée de 15 ans
- à compter du 1^{er} janvier 2025
- avec une dotation aux amortissements annuelle de 3 760€

4. Embauche de deux contrats saisonniers

Référence : 2025_0009

Objet : Embauche de deux contrats saisonniers

En juillet et en août, pendant les congés des agents techniques, des contrats saisonniers sont embauchés, le matin, depuis quelques années, à hauteur de 80 heures par mois..

La rémunération est basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon.

L'an dernier, un seul candidat avait été retenu et était resté les deux mois.

Il est proposé de renouveler ces contrats pour cet été. Une annonce sera mise dans le flash info, et sur le panneau pocket.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de recruter une personne pour le mois de juillet et une personne pour le mois d'août sur un temps non complet.

La rémunération sera basée sur la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, 1^{er} échelon, au prorata du nombre d'heures travaillées.

5. Participation au Fonds de Solidarité pour le logement 2025

Référence : 2025_0010

Objet : Participation au Fonds de solidarités pour le logement 2025

Le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de la Direction Départementale de l'Habitat, Insertion et Emploi concernant la participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement qui regroupe les aides au logement, à l'énergie et à l'eau en direction des personnes défavorisées.

Une convention a été signée en novembre 2023, pour trois ans, mais il faut déterminer le montant attribué chaque année.

Un tableau récapitulatif des aides octroyées par le FSL à des habitants de la commune est présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en 2025 pour un montant de 400 euros.

6. Approbation du compte de gestion de la commune 2024

Référence : 2025_0011

Objet : Approbation du compte de gestion de la commune 2024

Le compte de gestion 2024 est présenté.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de la commune de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres des recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant que les opérations décrites au dit compte sont régulières et bien justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024

Statuant sur l'exécution du budget de la commune de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion communal dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7. Approbation du compte administratif communal 2024

Référence : 2025_0012

Objet : Approbation du compte administratif communal 2024

Un vote a lieu pour déterminer le président de séance pour le vote du compte administratif communal. Monsieur le Maire propose Mme Elodie BRAS pour cette fonction. Après le vote, Mme Elodie BRAS est élue à l'unanimité.

Mr le Maire donne la présidence à Mme Elodie BRAS et quitte la salle.

Les chiffres du compte administratif 2024 sont présentés, avec des graphiques à l'appui.

Le Conseil Municipal, réunion sous la présidence de Mme Elodie BRAS délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Mr Christian FERRAND, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

- Crédit ouverts : 1 097 652.20€
- Total Emis : 598 115.31€

RECETTES :

- Crédit ouverts : 1 097 652.20€
- Total Emis : 683 185.57€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 : 85 070.26€

REPORT 2023 : 435 142.20€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- Crédit ouverts : 1 196 107.16€
- Total Emis : 203 797.16€

RECETTES :

- Crédits ouverts : 1 196 107.16€
- Total Emis : 130 112.39€

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 : - 73 684.77€

REPORT 2023 : 22 304.96€

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif communal 2024.

Monsieur le Maire revient en salle et reprend la présidence de la séance.

8. Affectation du résultat au Budget Primitif 2025

Référence : 2025_0013

Objet : Affectation du résultat au Budget primitif 2025

Les chiffres sont présentés et une proposition d'affectation du résultat est réalisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats de l'année 2024 pour le budget communal comme suit :

51 379.81€ en dépense d'investissement

468 832.65€ en recette de fonctionnement

9. Vote des taxes locales 2025

Référence : 2025_0014

Objet : Vote des taxes locales 2025

Pour rappel, les taux actuels sont de

- 33,65% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 33,12% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 15,03% pour la taxe d'habitation (résidences secondaires)
- Pas de taxation des logements vacants

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux de taxes directes locales qui resteront les suivants pour l'année 2025 :

- 33.65% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 33.12% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 15.03% pour la taxe d'habitation

10. Vote du Budget Primitif 2025

Référence : 2025_0015

Objet : Vote du Budget Primitif 2025

Un document de présentation du budget, avec graphiques et explications, a été envoyé en amont du Conseil Municipal.

Elodie BRAS présente le budget primitif en détail. Le budget a été construit en tenant compte :

- des dépenses réellement réalisées en fonctionnement et en investissement au 1^{ER} trimestre 2025,
- des éventuelles augmentations ou diminutions à venir par rapport aux dépenses réelles de 2024,
- des projets d'achats et d'investissement, notamment le projet de construction de la cantine et de la rénovation à venir de la garderie (école maternelle)
- des recettes prévisionnelles (impôts, taxes, subventions,....).

Le Budget Primitif 2025 de la commune de Brécy s'équilibre à :

1 109 639.07 € en fonctionnement

1 375 910.98 € en investissement

Le projet cantine et le projet de rénovation de la garderie / école maternelle représentent deux très importants postes budgétaires pour l'année en investissement. Un emprunt sera contractualisé pour financer ces projets. La commune reste « saine » dans sa gestion d'après la trésorerie, car elle dégage du résultat de fonctionnement chaque année grâce à une maîtrise de ses dépenses. Les projets l'endetteraient pour environ 8 ans, ce qui est considéré comme « acceptable » pour la trésorerie. Un emprunt court et un emprunt moyen terme seront sans doute souscrits.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement pour la somme de 1 109 639.07 €
- en section d'investissement pour la somme de 1 375 910.98€

Néanmoins, certains conseillers indiquent que cela laissera peu de marge de manœuvre pour des investissements importants pour les prochaines années. Il faut analyser le résultat des appels d'offres, pour voir si le budget global du projet cantine est tenu. Dans le cas contraire, il faudra réfléchir à la suite.

De la même manière, pour le projet de la garderie, il faudra essayer de limiter les coûts au maximum.

11. Fongibilité des crédits

Référence : 2025_0016

Objet : Fongibilité des crédits

En nomenclature comptable M57, les « dépenses imprévues » n'existent plus. Mais il est donné la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Les ajustements de crédits entre chapitres ne nécessitent donc plus systématiquement de délibération à caractère budgétaire. Néanmoins, il sera possible de prendre des décisions modificatives si nécessaire. La trésorerie conseille de prendre des DM lorsque cela est possible (Conseil Municipal proche ou dépense pouvant attendre), et dans les autres cas, d'utiliser la fongibilité des crédits.

Conformément à l'article L 5217-06 du CGCT, le Conseil Municipal autorise le Maire à opérer des virements de crédit de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : % (maximum 7,5% des dépenses réelles) // 83 222,93€
- Investissement : % (maximum 7,5% des dépenses réelles) // 103 193,32€

12. Subvention exceptionnelle pour l'école

Référence : 2025_0017

Objet : Subvention exceptionnelle pour l'école

L'école a réalisé son prévisionnel dépenses / recettes pour l'année 2024-2025. Cela a été présenté lors du dernier conseil d'école.

Malheureusement, les recettes ne permettent pas de couvrir toutes les dépenses si des sorties de fin d'année sont réalisées dans chacune des classes. Dès lors, il a été décidé d'annuler toutes les sorties de fin d'année.

Il était également prévu que l'ensemble des élèves se rendent au festival Môm en Théâtre, organisé par le théâtre Bambino, à Rians. Mais le trajet et les places ont un coût élevé. Cependant, comme il s'agit d'un festival de proximité, avec un partenaire local, Bambino, le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école de 500 euro pour que l'ensemble des élèves se rendent au festival Mom en Théâtre.

Néanmoins, certains conseillers indiquent que cela ne doit pas devenir habituel.

e. Questions diverses

- Projet Garderie / Ecole maternelle

L'architecte a envoyé les derniers plans qui sont présentés. Elle a fait des demandes de devis pour des diagnostics amiante, plomb et coordination SPS. Elle a envoyé le pré-dossier à l'architecte des bâtiments de France pour avis avant dépôt du permis de construire (objectif : fin avril).

- Electricité

La commune s'est inscrite à un appel d'offres groupé via Approlys Centr'Achats qui permettra d'avoir un contrat négocié pour l'électricité pour deux voire trois ans à partir de janvier 2026.

Il est proposé de choisir de l'électricité verte pour une partie des sites, la moitié ou la totalité ; ou de s'inscrire dans une démarche « engagée ». Il est décidé de ne pas s'engager davantage que nécessaire dans l'électricité verte pour ne pas avoir de surcoût.

- Association « Les amis de la chapelle de Francheville »

Une nouvelle association a été créée sur la commune, les Amis de la chapelle de Francheville. Elle a déposé une demande de subvention auprès de la commune pour une aide exceptionnelle au

démarrage. Leur objectif est d'ouvrir la chapelle. Une inauguration est prévue le samedi 14 juin au matin, et des portes ouvertes le même jour, l'après-midi.

Le conseil s'interroge sur le projet, le budget, et demande davantage d'éléments avant de pouvoir statuer sur un montant à attribuer.

Un courrier sera fait en ce sens.

Une réunion de préparation de la fête du village a eu lieu, le compte-rendu sera envoyé.

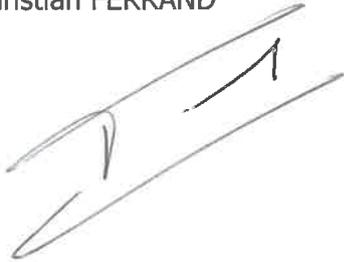
Prochain Conseil municipal : le lundi 5 mai à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Brécly le 11 avril 2025

Le Maire,

Christian FERRAND



Le Secrétaire de séance,

Thomas MILLIET

